

Chèr.e.s diplômé.e.s,

Le département d'Histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels est heureux d'annoncer un appel à candidatures pour le Concours Université de Montréal-SODEC pour cinéastes émergents 2025. L'édition 2025 du concours sollicite des projets de courts métrages de fiction ou documentaire sous forme de document de présentation (« pitch »). Les diplômés.e.s des baccalauréats suivants sont admissibles : Baccalauréat en cinéma et Baccalauréat en cinéma et arts médiatiques, Baccalauréat bidisciplinaire en écriture de scénario et création littéraire. Les diplômés.e.s du programme de maîtrise en cinéma et médias audiovisuels option recherche-crédation sont également admissibles.

Le lauréat ou la lauréate – scénariste, réalisateur ou producteur – ou son équipe de création aura la possibilité de se joindre à la cohorte 2026-2027 ou 2027-2028 du Programme d'aide à la création émergente de la SODEC et de passer directement à l'étape du développement (d'une valeur maximale de 15 000 \$), à condition que son projet soit jumelé à une entreprise et à un ou plusieurs producteurs également admissibles selon les règles du Programme d'aide à la création émergente de la SODEC (<https://sodec.gouv.qc.ca/domaines-d'intervention/cinema-et-television/aide-financiere/creation-emergente/>).

Par la suite, le projet pourra passer à l'étape de la production (d'une valeur maximale de 115 000 \$) s'il répond aux critères du programme.

Le comité de sélection de notre concours sera constitué de membres actifs au sein du département d'Histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels.

Admissibilité :

Le ou les candidats principaux composant l'équipe créative (scénariste, réalisateur, producteur) doivent être titulaires d'un Baccalauréat en cinéma, d'un Baccalauréat en cinéma et arts médiatiques (BACCAM), d'un Baccalauréat bidisciplinaire en écriture de scénario et création littéraire ou d'une maîtrise en cinéma et médias audiovisuels (les diplômés des programmes de recherche-crédation sont admissibles) de l'Université de Montréal, et avoir obtenu leur diplôme au cours des trois dernières années. Les étudiants de l'Université de Montréal qui ont obtenu leur diplôme en mai sont admissibles au concours de l'année civile en cours (par exemple, si vous avez obtenu votre diplôme en mai 2025, vous pouvez postuler pour la date limite d'octobre 2025).

Il n'est pas nécessaire que tous les membres de l'équipe créative soient diplômés de l'Université de Montréal ; cependant, chaque membre doit répondre à tous les critères du Programme d'aide à la création émergente de la SODEC.

DÉTAILS DU CONCOURS

Pour être admissible au concours, chaque personne candidate doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Détenir sa résidence fiscale au Québec depuis au moins deux ans ;
- Ne pas être une personne étudiante à temps plein dans un programme secondaire ou collégial, un programme de premier cycle universitaire ou un programme de formation professionnelle ;

- Pour pouvoir bénéficier du Prix SODEC, le créateur ou l'équipe créative derrière le projet gagnant devra par ailleurs respecter l'ensemble des critères du Programme d'aide à la création émergente de la SODEC. À cet effet, la demande d'aide à ce programme devra être déposée de concert avec une entreprise québécoise de production audiovisuelle admissible avec laquelle le projet sera développé. Un producteur principal émergent admissible devra également être désigné (au sein de l'entreprise requérante ou de l'équipe du gagnant). Cette demande devra être déposée en 2026 ou 2027 au Programme d'aide à la création émergente.

Également, pour être admissible, tout **projet de fiction ou documentaire** soumis doit minimalement répondre aux critères suivants :

- Durée maximale du projet de fiction ou documentaire : 30 minutes
- Le projet présenté au concours doit être écrit et réalisé par une personne ou un binôme de personnes diplômées ou finissantes des programmes admissibles. Le projet doit aussi être soutenu par un producteur ou une productrice émergente.

INFORMATIONS QUANT AU DÉPÔT DE PROJET

La date butoir de dépôt de projet est le 6 octobre 2025. Aucun dossier ne sera considéré après cette date. Les dossiers doivent être envoyés en un seul document PDF à l'adresse suivante : concoursudemsocec@gmail.com

Documents demandés pour le dépôt de projet :

- Un synopsis ou un résumé de 250 mots maximum pour une œuvre dramatique ou une proposition de documentaire.
- Soit une description du projet de 250 mots maximum (notes décrivant les intentions créatives), soit une vidéo de 5 minutes maximum de l'équipe créative.
- CV du producteur.trice, du ou des scénaristes et, le cas échéant, du réalisateur.trice.
- Devis et la structure de financement du projet en développement;
- Stratégie de découvrabilité adaptée aux spécificités du projet.
- À noter que les scénarios ou les traitements ne sont pas recevables.